

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 février 2015**

OBJET

01 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

N° 2015-02-01

NOMENCLATURE : 7/1/1

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize février 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAudeau, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

Excusés : 2

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...2
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'organiser dans les deux mois qui précèdent le vote des budgets (communal et assainissement), un débat sur les orientations générales de la collectivité, conformément à l'annexe 1.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen des budgets en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote des budgets.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires, préalablement à la séance, d'une note explicative de synthèse telle qu'annexée.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150223-2015-02-23-DE01-
DE
Date de télétransmission : 27/02/2015
Date de réception préfecture : 27/02/2015

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

Pour extrait conforme,

Le 23 février 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150223-2015-02-23-DE01-
DE
Date de télétransmission : 27/02/2015
Date de réception préfecture : 27/02/2015